



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 30 septembre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montluel a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

[Consulter le rapport](#)

Membre de la communauté de communes de la Côtière à Montluel (3CM), Montluel est une commune chef-lieu de canton du département de l'Ain, dont la population est de 6 879 habitants au 1^{er} janvier 2025. En 2023, elle employait 94 agents et disposait d'un budget de 10,55 M€.

La capacité d'autofinancement nette de la commune - qui mesure l'excédent de ses ressources disponibles pour financer ses investissements - reste limitée, inférieure à la moyenne des communes de même strate démographique. Dès lors, elle doit rester vigilante sur le niveau de ses dépenses d'investissement qui est redevenu élevé 2024.

La chambre recommande dès lors à la commune de mettre en place une programmation pluriannuelle d'investissement afin de mieux planifier et donc corréliser le niveau d'investissement aux capacités financières de la commune.

Les autres recommandations de la chambre sont pour la plupart des rappels aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent à la commune dans le domaine de la gouvernance (informations relatives aux indemnités des élus), de la commande publique (respect de la computation des seuils de mise en concurrence) ou des ressources humaines (mise à jour du tableau des effectifs).

Dans ce dernier domaine, la chambre a mis en évidence le besoin d'une organisation pérenne et structurée à la tête des services de la commune. Si des efforts ont récemment été conduits pour résorber l'emploi précaire et augmenter le temps de travail sur certains postes auparavant à temps incomplet, la diminution du nombre d'agents de catégorie A (un en 2023 contre cinq en 2021) tout comme l'absence de directeur général des services, affaiblissent l'organisation de l'administration dans une commune où les besoins d'expertise et de coordination se font sentir.

La chambre relève enfin que la mutualisation des services entre la commune de Montluel et la communauté de communes de la Côtière à Montluel (3CM) dont elle est la ville centre, est encore limitée à la constitution de quelques groupements de commande et à la recherche de subventions d'investissement. Un approfondissement des mutualisations doit être recherché.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

X [@cra_ara](#)